



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 100649

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur l'incompréhension qui s'exprime suite à la publication par la Commission européenne de 3 millions d'agendas 2011 à destination des classes de seconde de l'Union européenne. En effet, cet agenda ne mentionne pas les fêtes chrétiennes alors même que les fêtes juives, hindoues, sikhs et musulmanes sont signalées. Si l'Union européenne est bien entendu laïque, elle ne peut nier ses racines et son histoire chrétiennes et la majorité de ses ressortissants sont chrétiens. Elle se doit d'être fidèle à sa devise "Unie dans la diversité". Dès lors, pourquoi ne pas citer les fêtes de cette religion au même titre que les autres ? Si les fêtes chrétiennes, les valeurs qui y sont rattachées ne sont pas exclusives des autres, elles méritent le même égard. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur ce grave impair qui ne peut laisser sans réaction.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100649

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1622

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)